

La location entre particuliers poursuit sa progression et représente près de 15% de l'hébergement touristique

18 juin

Tourisme, culture, loisirs - Habitat

La part des locations entre particuliers via des plateformes de type Airbnb a continué d'augmenter l'an dernier, marquant toutefois une légère décélération, montrent les chiffres de l'Insee publiés ce 18 juin. Et ce, bien plus en région qu'à Paris. Avec 36 millions de nuitées, ce type d'hébergement est désormais incontournable.



DR

Après les chiffres des hébergements touristiques traditionnels pour la saison d'hiver (voir notre article ci-dessous du 13 juin 2019), l'Insee publie, le 18 juin, les chiffres 2018 des logements touristiques de particuliers loués via Internet - autrement dit l'activité des plateformes de type Airbnb. Ceux-ci montrent que cette activité reste très dynamique, malgré une certaine décélération. La progression est désormais portée principalement par les non-résidents et bénéficie en premier lieu à la province.

36 millions de nuitées facturées en 2018 et une hausse de 15%

En 2018, les logements de tourisme proposés par des particuliers à travers les principales plateformes internet ont réalisé, en France métropolitaine, 36 millions de "nuits x logements" (nuits de facturation d'un logement, à ne pas confondre avec les "nuits de voyageurs", qui tiennent compte du nombre de personnes présentes dans le logement). Ce chiffre marque une hausse de 15% par rapport à 2017, à comparer à la progression de 1,7% pour les autres

hébergements touristiques marchands. Bien que très conséquente, cette progression est toutefois inférieure à celle constatée en 2017 (+19%) et plus encore en 2016 (+25%).

L'étude met également en évidence l'existence d'un contraste entre résidents et non-résidents. La croissance des locations de résidents ralentit assez nettement – tout en restant élevée –, passant de +30% en 2016 et +18% en 2017 à +13% en 2018. A l'inverse, les locations de non-résidents continuent de progresser et affichent une croissance de 20% en 2018. Celles-ci représentent désormais 33% des locations entre particuliers, contre 31% dans les autres formes d'hébergements touristiques marchands.

Autre caractéristique de ces locations entre particuliers : elles sont concentrées sur le troisième trimestre (vacances d'été), qui représente 45% des locations. C'est moins que pour les campings (75%), mais nettement plus que pour les hôtels (30%) et les autres hébergements collectifs (34%), qui bénéficient de la clientèle d'affaires en saison creuse.

Une progression qui bénéficie à la province

L'étude de l'Insee montre que les 36 millions de locations entre particuliers via des plateformes internet représentent désormais 14% de la fréquentation des hébergements touristiques marchands (nuits x logements), contre 86% (216 millions de nuits x logements) pour les autres formes d'hébergements touristiques marchands. La progression des plateformes est spectaculaire, dans la mesure où cette forme d'hébergement représentait encore moins de 9% de l'ensemble en 2015. Les plateformes sont donc très clairement devenues des acteurs incontournables de l'hébergement touristique.

Même si les polémiques et les actions en justice concernent surtout Paris (voir nos articles ci-dessous), la location entre particuliers bénéficie principalement à la province. Les plateformes ne manquent d'ailleurs pas de mettre en avant cet argument et le fait que ces locations sont possibles dans des territoires ruraux où il n'existe pas d'hôtels. Ainsi, 83% des logements loués via les plateformes se situent en province et ce taux atteint même 88% au troisième trimestre 2018.

Enfin, l'Insee rappelle que, contrairement aux autres formes d'hébergement touristique, "le nombre d'occupants par logement n'est pas toujours connu lors des locations entre particuliers". Mais, en s'appuyant sur une étude de 2017 débouchant sur l'hypothèse d'une moyenne de trois personnes par logement, les locations de logements touristiques entre particuliers représenteraient 107 millions de nuitées de voyageurs, soit 20% du total des nuitées (contre 92 millions de nuitées et 18% du total en 2017).

Pour aller plus loin

[Les résultats de l'étude, dans le n°158 d'"Insee Focus", avec l'accès aux données...](#)